

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de M'sila
Direction de l'administration Locale

MISE EN DEMEURE02

Conformément aux dispositions de l'article 12 du contrat de « location de l'hôtel Ksob sis à la place des martyrs Si Lhaouas et Amirouche commune de M'sila » approuvé le 12 Mai 2024 sous le numéro 02 avec un délai de location de trois (03) ans renouvelables conclu avec Hotel Mellasse Hai Ali Bay Lots n° 132-133-134-135 Tissemsilt représenté par Mr Laarbi Belkraoua en tant que propriétaire de l'établissement hôtelier, et suite à la 1ere mise en demeure interne du 29 Avril 2026 et la 2eme mise en demeure interne du 07 Mai 2026, il est mis en demeure de procéder au règlement du loyer sous huitaine à partir de la 1ere parution de la présente mise en demeure dans la presse nationale ou le bomop.

Faute de quoi, les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur seront prises à l'encontre de l'établissement.